EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal www.ajbm.qc.ca • Volume 24 • Numéro 2 • Avril 2010

QUE VOYEZ-VOUS

RÉFLEXIONS SUR NOTRE IMAGE

mot du président *Nous sommes maîtres de notre image!* / page03 éditorial Miroir / page04 mot du bâtonnier Lancement du SAGE en avril / page05 l'AJBM en vrac Le colloque Droit, Affaires et Développement durable / page06 l'AJBM en vrac 375 sourires et un souper mémorable! / page07 l'AJBM en vrac Congrès annuel 2010 / page08 l'AJBM en vrac Gowlings remporte le tournoi de karting de l'AJBM! / page09 l'AJBM en vrac Speed Réseautage / page10 l'AJBM en vrac 2 jours, 16 heures, 80 bénévoles et...1 264 fois merci / page11 l'AJBM en vrac L'AJBM, c'est également du contenu juridique / page12 espace partenaire L'administration de la preuve électronique / page13 espace partenaire Promouvoir son expertise et faire prospérer ses affaires / page14 sous la loupe Du corporatif au communautaire / page15 sous la loupe L'avocat vu par la magistrature / page16 sous la loupe La courtoisie : pierre d'assise d'un comité engagé / page18 rencontre Les avocats sous les feux de la rampe / pag20 art de vivre The all-time conventional... transformed / page22 art de vivre Une tournée des bars nouveau genre / page23 à noter à votre agenda / page24

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montrea www.ajbm.qc.ca • Volume 24 • Numéro 2 • Avril 2010

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 350 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

Communications: Mº Marie Cousineau. Rédacteur en chef: Mº Pierre-Luc Beauchesne. Directrice de la publicité: Mº Maude Perras. Conseillère à la rédaction: Mº Véronique Guertin. Journalistes: Mº Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Sonia Labranche, Charlotte Larose, Mathieu Lavallée, Rosalie-Anne Mandich, Sarah Munoz-Lacoursière, Josée Ringuette et Julie Vespoli. Conseiller(ères) en révision linguistique: Mº Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Katherine Hébert-Vachon, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Clémentine Sallée. Photographe: M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. Graphisme: M. Philippe Héroux. Mise en page et impression: Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2009-2010 de l'AJBM : Mes Antoine Aylwin, Frédérick Carle, Nicholas Cerminaro, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Julie Girard, Katherine Gledhill, Luc-Olivier Herbert, Ryan Hillier, Andréanne Malacket, Natacha Lavoie, Émilie Pelletier, Karim Renno, Philippe-André Tessier et Simon Tremblay. Directrice générale de l'AJBM : Me Catherine Ouimet.

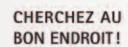
Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8. AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

L'INFORMATION JURIDIQUE... MOBILE

COMPOSEZ m.caij.qc.ca







Mot du président



Nous sommes maîtres de notre image!

Antoine Aylwin, président aaylwin@fasken.com

L'opinion que vous vous faites d'une profession est le résultat de vos expériences personnelles et de ce que les médias en rapportent. La profession juridique ne fait pas exception; chacun de vos clients va s'inspirer de vous pour se forger une opinion.

Pensez à certains individus avec lesquels vous interagissez. Pensez que ceux-ci ont peut-être un premier contact avec le milieu juridique, même très superficiel, par votre entremise. Si vous faites mauvaise impression, cette personne va peut-être généraliser sa mauvaise expérience jusqu'à accoler une étiquette négative à l'ensemble de la profession. Et en parler à d'autres. Pour un jeune avocat, une mauvaise réputation est un boulet lourd et long à porter.

Vous avez peut-être déjà vécu cette expérience personnellement avec une autre profession ou un autre type de métier...

Nous avons la responsabilité de déterminer l'image que les gens se font des avocats : profession de problèmes ou de solutions, professionnel de confiance ou mal nécessaire, conseiller privilégié ou mercenaire?

Je vous lance une idée : rapprochons-nous de nos clients afin que ceux-ci se choisissent un « avocat de famille ». Ceux-ci rencontreraient de façon régulière leur avocat afin de lui confier les différents enjeux personnels ou corporatifs auxquels ils font face. Une approche de prévention et de solution. D'autres professionnels ont réussi à développer une excellente image de cette façon. Qu'en pensez-vous?

Il n'y a pas que ces contacts directs qui ont un impact. Il y a également des armes de destruction massive : les mauvais avocats qui se présentent dans les médias. Si vous êtes comme moi, vous avez probablement déjà grincé des dents. Il y a également ceux dont on parle pour leur propre feuille de route, devant les instances pénales, criminelles ou déontologiques.

Nous ne pouvons museler les médias. Ils font un travail nécessaire dans le cadre de notre société démocratique. Toutefois, nous pouvons éviter de donner matière à parler en mal de notre profession. Cette responsabilité revient à chacun d'entre nous. En fait, nous devrions tous tenter de relever le défi de poser des gestes qui forceront les médias à parler en bien des avocats.

Depuis maintenant 20 ans, les jeunes avocats de Montréal se regroupent pendant une fin de semaine afin de répondre et partager gratuitement leurs connaissances juridiques pour le bien de la population. Les services juridiques pro bono, comme ceux qui sont offerts par l'AJBM, sont une façon de contribuer positivement à l'image de l'avocat. Mais elle n'est pas la seule. Je vous mets au défi de trouver celle qui vous conviendra. L'implication dans le débat public en est une autre. Vous trouverez d'ailleurs sur le site de l'AJBM notre plus récente prise de position au sujet du projet de loi 78.

J'en profite pour vous informer que l'AJBM continue à prendre position en faveur des jeunes au sein du Barreau du Québec. Nous avons récemment demandé au Comité ad hoc sur les cotisations de mettre fin à la situation inéquitable du paiement complet de la cotisation annuelle du Barreau lors de l'assermentation des nouveaux avocats. Nous souhaitons instaurer un système au pro rata, lequel correspondra au nombre de mois restants au moment du paiement.

Antoine Aylwin

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef pierre-luc.beauchesne@gowlings.com

Miroir: que voudrions-nous voir?

En tant que jeunes avocats, devons-nous nous préoccuper de l'image que les autres ont de nous ou devons-nous plutôt concentrer nos efforts à toujours agir selon ce qui nous semble le plus juste? Le regard des autres est un élément parmi d'autres dans cette analyse que nous devons faire sur nous-mêmes pour savoir qui nous sommes ou pour nous améliorer. Et si nous prenions le temps de nous arrêter et de nous regarder dans le miroir, que voudrions-nous voir?

La tenue. Adoptons une tenue sobre comme le prévoit le *Code de procédure civile*. Pour égayer nos journées, nous pouvons nous permettre un peu de coquetterie et soigner notre mise tout en demeurant dans les limites du raisonnable.

La posture. Ma maman m'a dit toujours de me tenir le corps raide et les oreilles molles. Je ne sais pas ce qu'elle a voulu dire par les oreilles molles, mais bon. Tâchons de demeurer le plus droit possible, même si la longueur des journées peut nous faire courber le dos et plier la tête. Soyons fiers.

Les yeux. C'est par notre regard que nous inspirons confiance. La vitesse de notre jugement et la profondeur de notre pensée doivent se refléter dans des yeux vifs et perçants. Notre profession nous demande d'être polyvalent et de passer d'une situation à l'autre en peu de temps. Nos yeux doivent s'adapter rapidement à toutes les circonstances : être capable de soutenir le regard des autres ou de se baisser avec humilité quand la politesse et le respect le commandent.

La pratique du droit nous jette dans des épreuves de force où nos yeux peuvent nous trahir. Pour empêcher les autres de nous déchiffrer, pourquoi ne pas entraîner nos yeux à prendre différents regards : curieux, vainqueur, inébranlable, posé,... Et quand nous sommes seuls devant le miroir, tâchons de nous regarder dans les yeux; nous pourrions en apprendre beaucoup sur nous-mêmes.

Les rides. Plus nos années de barreau augmentent, plus les rides sont susceptibles d'ajouter de l'expérience à notre visage. Prenons ces marques de sagesse du bon côté. Quelques ridules près des yeux rajoutent de la profondeur et du sérieux à notre visage. D'autres sur le front sont une marque d'intelligence ou de discipline. Je ne dirais pas qu'il faille les développer en se rajoutant des tracas, mais au moins apprécier celles qui sont déjà là.

Les lèvres. Comme les yeux, le sourire transforme le visage et donne le ton. Évitons les moues dédaigneuses ou méprisantes, et privilégions un sourire tranquille qui donne à notre visage un air calme et confiant. Comme Montherlant l'a écrit : « On ne doit pas accorder sa confiance à quelqu'un qui ne sourit jamais. » Le sourire crée un lien avec les autres. Il cède souvent place au rire qui nous empêche d'être trop sérieux et qui fait baisser la tension.

On se définit souvent de la façon dont les autres nous perçoivent, ce qui n'est peut-être pas la meilleure des choses, mais qui est inévitable. Nous attarder sur notre image n'est pas du narcissisme, mais démontre plutôt notre souci de bien faire et d'être à la hauteur de ce que l'on nous demande. Passons un petit peu de temps devant le miroir ou à nous demander comment les autres nous voient, et apprenons à apprivoiser notre image d'avocat.

Pierre-Luc Beauchesne

Mot du bâtonnier



Nicolas Plourde, bâtonnier de Montréal batonnier@barreaudemontreal.gc.ca

Lancement du SAGE en avril

Dans la parution de novembre de l'Extrajudiciaire, je vous annonçais que le Barreau de Montréal étudiait la possibilité de mettre sur pied un service d'avocats de garde – le SAGE – dont la mission serait d'assister, en chambre de pratique, les justiciables qui ne sont pas représentés par avocat, et ce, afin de faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci.

Je suis heureux de vous annoncer qu'un projet-pilote sera lancé en avril, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates en droit familial (AAADFQ), Pro Bono Québec et la Direction des services judiciaires de la Métropole.

Ce projet-pilote visera, dans un premier temps, à apporter une aide ponctuelle aux personnes qui ne sont pas représentées par avocat en salle 2.17, soit la chambre de pratique en matière familiale présidée par le greffier spécial. Pour avoir accès à ce service, le justiciable devra être recommandé par la Cour.

La séance d'information avec l'avocat de garde sera d'une durée maximale de 30 minutes et sera limitée à de l'information juridique de base. Ce service s'apparente à ceux déjà offerts par l'AJBM en matière de préparation à l'audition à la Cour des petites créances, à la Régie du logement et à la Commission des relations du travail.

Si, après la consultation initiale, le justiciable nécessite toujours de l'aide, il sera invité à se prévaloir du Service de référence du Barreau de Montréal ou encore de retenir les services d'un avocat, ne serait-ce que pour une partie du dossier. Cette pratique, appelée « limited scope services », est très répandue ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Pour que ce projet-pilote soit un succès, nous avons maintenant besoin de bénévoles. Les consultations auront lieu le matin au Palais de justice, probablement après le premier appel du rôle en salle 2.17, du lundi au vendredi, à partir de la miavril. Ainsi, il sera facile pour ceux qui sont déjà à la Cour pour un client de consacrer une heure après leur vacation pour une ou deux consultations.

Il s'agit d'une initiative qui contribuera certainement à l'amélioration de l'accessibilité à la justice et qui, au surplus, rejaillira positivement sur notre profession.

Nicolas Plourde









SAGEService d'avocats de garde

Besoin d'avocats bénévoles pour consultations juridiques gratuites en matière familiale

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec M° Nancy Brouillette au (514) 866-9392, poste 225 ou à nbrouillette@barreaudemontreal.qc.ca

L'AJBM en vrac

Le colloque Droit, Affaires et Développement durable de retour pour une 3e édition!

Le 7 mai 2010, l'Éco-comité conjoint du Barreau de Montréal et de l'AJBM revient à la charge avec sa 3º édition du colloque Droit, Affaires et Développement

durable (CDADD). Les organisateurs ont concocté pour l'occasion une programmation fort intéressante sur le thème des changements climatiques. En effet, le contrôle des émissions de gaz à effet de serre est un phénomène maintenant bien connu de tous,



mais les impacts au point de vue juridique le sont beaucoup moins. À ce sujet, le CDADD se veut, cette année, un forum pour clarifier l'état du droit au Québec et discuter des enjeux et opportunités des nouvelles réglementations présentes et à venir, tant pour les avocats que pour les gens du milieu des affaires.

Le CDADD s'ouvrira par une conférence abordant les enjeux du développement durable dans le domaine des affaires. Suivra ensuite un panel d'experts, provenant des

> milieux juridiques et scientifiques, qui discutera des impacts concrets des changements climatiques dans le droit et les affaires. Des conférences sur les assurances et la gestion de l'eau compléteront le panel. Finalement, le colloque se terminera par un dîner-conférence dont l'invitée d'honneur sera Me Ginette Bureau, prési-

dente-directrice générale de Recyc-Québec.

Nouveauté pour la 3^e édition : 5 heures de formation continue sont reconnues par le Barreau du Québec. Pour plus d'information, consultez le site web de l'AJBM au : www.ajbm.gc.ca.

Colloque

Droit, Affaires et Développement durable





3e édition



Vendredi mai De 8h à 14h

Club Saint James (1145, avenue Union, Montréal)

Coût: 100\$ (120\$ pour les non-membres du Barreau de Montréal) Conférence: «Le développement durable en entreprise» par M. Mario Quintin (SAQ

Panel: «Enjeux et opportunités d'affaires des changements climatiques» par M. Mustapha Ouyed (Golder Associés), Me Marie-Andrée Lévesque (ZEROCO₂), Me Florence Dagicour (Fasken Martineau) et M. Jean Nolet (Écoressources)

SSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

Conséquences juridiques des changements climatiques I: «Assurance en environnement»

par Me Sébastien Lanctôt (Université de Sherbrooke)

Conséquences juridiques des changements climatiques II: «Gestion de l'eau»

par Me Paule Halley (Université Laval)

Conférence midi: «Les enjeux des changements climatiques» par Me Ginette Bureau (Recyc-Québec)





ZEROCO2.COM

PAIGNEAULT

■ INSCRIPTION OBLIGATOIRE ■ INFORMATION sodavex Formulaire d'inscription disponible T.: 514 866-9392, poste 230 ou au www.barreaudemontreal.gc.ca cplourde@barreaudemontreal.qc.ca



L'AJBM en vrac

375 sourires et un souper mémorable!

Pour une 16° année consécutive, l'AJBM a tenu le 9 février dernier son traditionnel Souper à la Maison du Père. Une fois de plus, des membres de la magistrature et des avocats bénévoles ont accepté de troquer leur robe et leur veston afin d'être serveurs d'un soir auprès des 300 bénéficiaires de ce repas. Une expérience parfois surprenante, très enrichissante et certainement inoubliable pour ces bénévoles!

Cette année, un nombre record de bénévoles ont participé à l'événement. Pas moins de 75 personnes ont répondu à l'appel, dont 25 juges, décideurs administratifs et personnalités de la communauté juridique. Cette armée de bénévoles a donc assuré le service de ce repas où les produits locaux étaient à l'honneur. Un menu varié quatre services a été servi, qui changeait du quotidien : soupe orge et légumes, salade jardinière, brochettes de dindon du Québec servies avec un gratin dauphinois et, comme dessert, des beignes. Un repas fort apprécié dont le succès fut assuré par de nombreux donateurs : la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, les Éleveurs de volaille du Québec, le Dindon du Québec, le restaurant Le Local, Coca-Cola, Costco Bridge, Dunkin' Donuts et le Café Santropol.

Outre le repas, l'événement visait principalement à échanger avec ces hommes de la rue. Cette rencontre permet en effet chaque année d'humaniser le phénomène de l'itinérance. La présence de l'AJBM fut très appréciée, tel que nous l'ont démontré ces hommes au cours de la soirée : sourires, accolades, poignées de main. À l'une des tables, l'un d'eux se fit un plaisir d'offrir à une juge un spectacle de guitare improvisé! L'ambiance était festive et la soirée se termina sur une note musicale avec une prestation du groupe The Steamfitters, composé de Me Peter Kalichman, Me Marc Gold, Richard Weiss et Gordon Langsner.

Soulignons également qu'un volet juridique *pro bono* a été ajouté à cet événement annuel. En effet, le Comité des services juridiques *pro bono*, en collaboration avec la Clinique Droits Devant, a mis sur pied une clinique juridique. Ainsi, en après-midi, une quarantaine d'itinérants ont eu l'opportunité de rencontrer un avocat. Douze avocats bénévoles ont répondu à leurs questions d'ordre juridique concernant notamment l'aide sociale, les contraventions et le droit de la famille.

Enfin, l'AJBM a également organisé le 18 mars dernier une collecte de fonds au profit de la Maison du Père. Cette soirée 6@8 avec encan silencieux s'est tenue au Club Mansfield. Plus de 100 personnes sont venues appuyer les œuvres de la Maison du Père et miser sur l'un des 30 prix de l'encan. Les profits de cette soirée ainsi que les dons reçus de la communauté juridique ont permis à l'AJBM de remettre un montant de plus de 7 000 \$ à la Fondation de la Maison du Père. L'AJBM vous remercie de votre générosité et espère pouvoir compter sur vous l'an prochain!



De gauche à droite : M° Michel Huot, M° Édith Crevier et Tristan Fritsc.



De gauche à droite : Mes Valérie Lafortune, Sibel Ataogul, Marie-Claude St-Amant et Marie-Christine Roch-Hansen



De gauche à droite : Le bâtonnier du Québec, $M^{\rm e}$ Pierre Chagnon, le bâtonnier de Montréal, $M^{\rm e}$ Nicolas Plourde, et l'honorable Paul Mayer.

ES, UQAM

13	13 MAI			14 MAI	AAI	
e e	*Cadre juridique de la gestion de l'eau au Québec – les terres agricoles (Me Katia Opalka, Blake, Cassels & Graydon) (1.5 h)		X Les clauses de non-concurrence en matière de vente d'entreprise et en matière d'e mploi (Me Nathalle-Anne Béliveau, Fasken Martneau) (1.5 h)	46	X Droit patrimonial de la famille: à qui les alliances? droit patrimonial de la famille (L'Honorable Nicholas Kasirer, j.c.a.) (1 h)	*Les nouvelles normes de comptabilité et de vérification des états financiers: quels impacts sur la pratique des avocats? (Mme Sophie Bureau, CA, M. Jean-
10 h 30	10 h 30 × Comment assister son client	×	Droit de l'emploi: Le contrat			Theberge, CA, Raymond Chabot Grant Thomton) (1 h)
	aucquaterine in unit processur de règlement non judiciaire de conflit comme la médiation civile et commerciale? (Me Jean Marois, Ferland, Marois, Lanctot, et Me Serge Pisapia) (2 h)	e e	mouviouer of travail Beveloppements récents (Me Robert Bonhomme et Me Chantal Lamarche, Heenan Blaikie) (2 h)	10 h 30	10 h 30 ×Les effets de l'adoption du projet de ×Le pouvoir discrétionnaire de l'État loi relatif à la Loi sur les (Me firc Dufour, Justice Québec) (1.5 h) compagnies du Québec (Me Paul Martel, Blake, Cassels & Graydon) (1.5 h) Conférence A IBM - CALI	×Le pouvoir discrétionnaire de l'État (Me Fric Dufour, Justice Québec) (1.5 h)
12 h 3(0×Lunch et conférence: une cage de verre: dé Fournier, Université d'Ott.	12 h 30×Lunch et conférence: Rendre justice dans une société plurielle et dans une cage de verre: défis et enjeux (L'Honorable J.J. Michel Robert, J.c.q., MeF Fournier, Université d'Ottawa et Me Gérald Tremblay, McCarthy Tétrault) (1.5 h)	Lunch et conférence: Rendre justice dans une société plurielle et dans une cage de verre: défis et enjeux (L'Honorable J.J. Michel Robert, J.c.q., Me Pascale Fournier, Université d'Ottawa et Me Gérald Tremblay, McCarthy Tétrault) (1.5 h)	12 h	*Lunch et Conférence: Conciliation travail - famille: Les défis de la famille face à la pratique du droit (L'Honorable Pierrette Sévigny, j.c.s. et Me Richard McConomy, McConomy Narvey & Green) (2 h)	vail - famille: Les défis de la famille ie Pierrette Sévigny, j.c.s. et Me Richard ۱۱
4 4	ve 2009 (Me Jean rry)	×Les récents amendements aux lois applicables en situation d'insolvabilité et leur	× -	14 h	L'interrogatoire et le contre- interrogatoire des témoins experts (Me Louis P. Bélanger et Me Marc André Coulombe, Stikeman Elliott, et M. Jonathan Allard, Navigant Consulting) (1.5 h)	×Du CV à l'entrevue : trucs et astuces (Ne Dominique Tardf, 254, Recrutement juridique, Me Virginie Arbour-Maynard, Stikeman Elliott et Me Guy Dionne, ABB Inc.) (1.5 h)
	Presentee par ABC Québec (1.5 h)	impact en matière de financement bancaire (Me Bernard Boucher, Blake, Cassels & Graydon) (1.5 h)	* conference held in english	15 h 30	15 h 30 *Les injonctions Anton Piller, Mareva et Norwich (Me Mathieu Piché- Messier, Borden Ladner Gervais, Me Jeremy Wisniewski Heenan Blake, et	Les séquelles d'un passage à la cour criminelle (Me Walid Hijazi, Desrosiers, Joncas, Massicotte, et Me Frédérick Carle) 11 5 hs.
16 h	TOPO et CONCERTO: Comment mieux exploiter ces outils? (Mme Sophie Lecoq.	Créativité: la trouver chez tout juriste, essentiel pour réussir (Me Hubert Sibre, BCF) (1 h)	× Faire face à une plainte au Bureau du syndic du Barreau du Québec (Me Guy Bliodeau, Barreau du Québec) (1 h)	>	son, Bélair/	>

×



Gowlings remporte le tournoi de karting de l'AJBM!

Depuis quelques années déjà, le Comité des activités sociales et sportives (CASS) de l'AJBM organise un tournoi amical de karting à Action Karting 500. Cet événement est devenu un rendez-vous annuel pour plusieurs de nos membres, amateurs de vitesse et de sensations fortes.

C'est ainsi que le 3 février dernier, sept équipes se sont

livrées une chaude lutte sur la plus imposante piste intérieure de karting en Amérique du Nord. Après quelques tours de réchauffement, la course était lancée et les 36 pilotes ont dû faire preuve de dextérité pour maintenir le rythme et effectuer des dépassements sans accrochage.

Les derniers tours de piste ont suscité beaucoup d'émotions du côté des spectateurs, en raison des nombreux dépassements entre les meneurs. Malgré une lutte très serrée, c'est l'équipe championne en titre, Gowlings, qui a remporté le tournoi cette année encore!

Félicitations aux membres de l'équipe gagnante, qui se sont autoproclamés « gladiateurs du bitume »! Mentionnons également les prestations fort respectables des

équipes Fasken Martineau et Morency société d'avocats, qui ont remporté les deuxième et troisième places respectivement dans cette compétition qui s'est avérée très relevée.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'activité et au plaisir de vous revoir l'an prochain, pour l'édition 2011 du tournoi de karting.



L'équipe Gowlings



L'AJBM en vrac

Speed Réseautage



Sarah Munoz, journaliste smunoz@mlayocats.com

L'AJBM a organisé le 30 mars dernier une activité de speed réseautage. Quoi de plus approprié que de couvrir un tel événement lorsqu'il est question de l'image de l'avocat? Bien que n'étant normalement pas trop fervente d'activité de type « P.R. », j'ai accepté de me prêter au jeu et de découvrir pour vous cette nouvelle tendance.

Le speed réseautage est un phénomène social venant des États-Unis et qui est de plus en plus répandu. Qu'on l'appelle « business Speed dating », « speed jobbing », « speed networking » ou « réseautage express », il fait de nombreux adeptes, surtout en Amérique du Nord, en Europe et même en Chine. Bien que l'objectif principal de ces rencontres soit d'élargir son réseau de contacts, on ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le speed dating amoureux, où l'image y est tout aussi importante : séduire, mettre l'autre en confiance, donner envie à l'autre de vous recontacter, le tout en l'espace de quelques minutes. Il va sans dire que l'image que l'on projettera prendra encore plus dimportance dans ces circonstances.



La limite de temps imposée et la rotation des participants vient régler bien des problèmes rencontrés par certains lors de 5 à 7 ou autres événements conventionnels : fini le « bla-bla » habituel, la pluie et le beau temps, le malaise des silences trop longs, les regards fuyants ou le traditionnel et insultant « Je reviens, j'ai un appel à faire ». C'est la révolution : on fait place ici à une rencontre efficace et des plus pertinentes pour toute personne désireuse d'élargir son réseau de contacts.

18h00 : Arrivée des convives au *Boris Bistro*. Décoration moderne et éclairage tamisé. Cravates et talons hauts sont de mise. Ambiance très « corporate ». L'événement est commandité par McCarthy Tétrault, Woods, Monette Barakett, BDO et ZSA, partenaire majeur de relations d'affaires. Un bon verre de vin vient vite détendre l'atmosphère. On ne peut s'empêcher, dans l'attente de tous les participants, de passer par quelques petites conversations superficielles. Alléluia, les bouchées arrivent. Elles sont exquises : tartare de saumon, risotto au canard et poulet aux noix.

18h45 : L'activité commence enfin sous le coup de sifflet de l'arbitre, M° Ryan Hillier, de chez McCarthy. Nous sommes priés de nous assoir de chaque côté d'une grande





table rectangulaire. L'excitation est palpable et nous obéissons sans broncher. Les numéros « 1 » restent assis, alors que nous, en face, les numéros « 2 », faisons la rotation. 4 minutes par participant, et c'est parti!

La majorité adopte naturellement le même comportement : poignée de main et échange immédiat des cartes d'affaires. Le début de la conversation est marqué par quelques hésitations et maladresses. On comprend vite que si

on ne veut pas avoir à trop parler, il faut être le premier à poser une question à son interlocuteur. Malheureusement, certains sont plus rapides que moi : après 8 participants sur 15, j'ai déjà mal à la gorge! Allons, une gorgée de vin, et au suivant.

J'ai pu compter 7 filles et 8 garçons. La moyenne d'âge se situait environ à 28 ans. Fait intéressant : les participants venaient de tous les milieux et les avocats étaient en minorité. Mode, ingénierie, design, fiscalité, immobilier, et j'en passe.

Bref, j'ai eu droit à une expérience des plus rafraîchissantes. Eh oui, j'ai recontacté des gens que j'ai rencontrés cette soirée-là. Je crois que c'est de cette manière, en assurant un suivi immédiat, que l'on peut bénéficier de tous les avantages de l'expérience. Qui plus est, la structure vient vraiment éliminer toute pression que certains peuvent ressentir pour tenter d'engager une conversation. Pour bien se préparer à ce genre de rencontre, je suggérerais tout d'abord de bien connaître son entreprise, et aussi pouvoir décrire en quelques phrases concises ses tâches et leurs destinataires.

2 jours, 16 heures, 80 bénévoles et...1 264 fois merci le temps d'une fin de semaine

Le temps d'une fin de semaine...deux jours...16 heures d'écoute, d'informations et de conseils, 80 bénévoles se sont relayés au bout du fil afin de favoriser l'accessibilité

à la justice. Depuis 20 ans, plusieurs de vos confrères et consœurs assurent le relais d'un événement juridique *pro bono* unique au Québec : la traditionnelle Clinique juridique téléphonique de l'AJBM.

Dans le cadre de la 20° édition de l'événement, trois centres d'appels étaient en activité dans les villes de Montréal, Québec et Sherbrooke. Une première qui avait pour but de répondre au volume toujours croissant du nombre d'appels. Les membres de l'AJBM ont ainsi recu

l'appui de plusieurs collègues provenant de neuf jeunes barreaux de la province afin d'assurer le succès de cet événement.

Cette année, 1 264 citoyens ont eu l'opportunité de s'entretenir gratuitement avec un avocat. Cela représente une augmentation de 63 % par rapport au nombre d'appels répondus l'an dernier. L'objectif de 1 000 appels a donc été atteint haut la main. Toutefois, cette réussite

met également en évidence un besoin bien réel de pouvoir consulter un avocat et d'avoir ensuite recours à ses services. Cette initiative de l'AJBM est pourtant la

seule du genre à offrir un service juridique gratuit pour l'ensemble du territoire du Québec.

Depuis 20 ans, l'événement s'est renouvelé année après année puisque les membres de notre association ont mis à contribution leurs connaissances et leur expérience professionnelle. À l'image d'Info-Santé, nous offrons un service de première ligne en matière juridique. Les questions sont nombreuses et souvent empreintes d'inquiétude puisqu'il n'est pas évident de parcourir les méandres de la sphère

juridique. L'écoute, l'orientation et les conseils des avocats bénévoles s'avèrent donc souvent la clé permettant d'ouvrir une nouvelle porte ... vers l'accessibilité de la iustice.

1 264 fois merci aux 80 bénévoles et aux partenaires : le Barreau du Québec et Éducaloi ainsi qu'aux commanditaires de cette 20° édition : Bélanger Sauvé et le Fonds de solidarité FTQ. ■



Me Mathieu Lavallée









L'AJBM en vrac

L'AJBM, c'est également du contenu juridique

Karim Renno

krenno@osler.com

Administrateur responsable du Comité recherche et législation

Depuis plusieurs années, votre association dédie des efforts considérables afin de fournir à ses membres plus de contenu juridique. Au cours des prochaines semaines, deux nouveaux projets importants seront dévoilés : le blogue du CRL et les « Jugements essentiels ».

Il y a quatre ans, l'AJBM créait un nouveau comité pour répondre au désir de ses membres de recevoir plus de contenu juridique. C'est ainsi qu'a vu le jour le comité recherche et législation (« CRL »). Sa mission initiale était frappante par la simplicité de sa description (traiter des questions juridiques d'intérêt) et la vaste étendue de celle-ci.

Vérité soit dite, les premiers jours du CRL furent moins impressionnants que je ne l'aurais souhaité. L'énormité du terrain à couvrir et l'absence relative d'expérience de l'AJBM pour traiter des questions juridiques de fond ont été des obstacles de taille à surmonter. Heureusement, grâce au support continu des présidents de l'association au cours des quatre dernières années et d'une équipe de bénévoles acharnés, l'AJBM occupe maintenant une place de choix parmi les intervenants quant aux questions juridiques de fond au Québec.

À travers les travaux du CRL, l'association a comparu à maintes reprises en commission parlementaire pour exprimer son opinion et représenter les intérêts de ses membres sur des projets de lois importants. Ces comparutions et autres interventions lui ont valu plusieurs accolades et ont souvent mené directement à des réformes législatives (les articles 54.1 C.p.c. et ss. par exemple).

Qui plus est, le comité publie mensuellement le « CRL en bref », lequel résume l'actualité législative fédérale et provinciale, en plus de faire la lumière sur une décision importante rendue au cours du mois précédent.

Continuant sur cette même lancée, deux nouveaux projets chapeautés par le CRL se concrétiseront bientôt. Au cours des prochaines semaines, nous mettrons en ligne le « Blogue du CRL », sur lequel vous pourrez suivre l'actualité jurisprudentielle quotidiennement. Nos bénévoles chevronnés mettront en ligne tous les jours de nouveaux résumés des jugements rendus au cours de la semaine précédente qui, selon eux, ont un intérêt particulier. Vous y retrouverez également le « CRL en bref » et d'autres articles de fond.

De plus, nous lancerons une série d'éditions en ligne intitulée « Jugements essentiels », laquelle consistera d'articles résumant la jurisprudence clé dans des domaines de droit très précis (par exemple: « 5 jugements essentiels sur les états financiers »). Ces articles seront tous rédigés par des membres de l'AJBM et se voudront des outils importants pour les praticiens du droit.

J'espère sincèrement que vous serez tous des lecteurs assidus! ■

▶Les Express 2.0

Toute la lumière sur l'actualité juridique!

Rendus possibles grâce au travail rigoureux de l'équipe des juristes de SOQUII, les Express 2.0 sont disponibles sous forme de deux bulletins électroniques sur mesure, L'Express et L'Express Travail. Ils vous offrent toute l'actualité jurisprudentielle, législative et doctrinale dans votre domaine de droit, au quotidien.

Les Express 2.0 comprennent:

- Des signalements quotidiens ou hebdomadaires;
- Des fonctions de sélection et de tri;
- Des hyperliens vers les textes intégraux;
- Plus de décisions et de chroniques accessibles; par courriel, par fil RSS ou en ligne;
- Et bien plus encore!

Pour plus d'informations, communiquez avec le service des abonnements au 514 842-8745 (option 2), sans frais au 1 800 363-6718, par courriel à abonnements@soquij.qc.ca ou visitez

soquij.qc.ca.



Espace partenaire

L'administration de la preuve électronique :



Identification des ISE

Par Daniel Lemay,

Directeur des enquêtes, H&A eDiscovery Inc.

La première étape d'un processus de découverte de documents est l'identification des informations pertinentes (Qui? Quoi? Où? Quand?). Toutefois, lorsqu'il s'agit d'informations stockées électroniquement (ISE), la tâche n'est pas aussi simple que lorsque l'on traite des documents sur format papier.

Les ISE sont stockées de différentes façons et dans de nombreux endroits. Par exemple, un rapport provenant d'une base de données joint à un courriel ou un message électronique peut être stocké dans la boîte aux lettres locale de l'expéditeur, la boîte aux lettres du destinataire, un serveur de messagerie, un ruban de sauvegarde et peut également avoir été extrait de la messagerie et stocké sur un disque dur local ou partagé.

La clé du succès pour tout projet d'identification des ISE est une compréhension du fonctionnement des systèmes d'information de l'entreprise. Dans une organisation, la plupart des gens ignorent comment les données sont stockées dans le système informatique. Par conséquent, il est nécessaire de contacter le département informatique pour déterminer tous les emplacements où se trouve l'information.

Un environnement d'entreprise typique stockera les données dans les postes de travail locaux, les réseaux, les serveurs de messagerie, les serveurs messagerie vocale et les systèmes de sauvegarde. Le système informatique peut également avoir de nombreuses fonctions automatisées qui produisent des données sans aucune intervention de l'utilisateur. Par exemple, les systèmes de ges-

tion de chaîne d'approvisionnement, conçus pour effectuer le suivi de production, de vente, d'expédition, les livraisons et les factures créent automatiquement des volumes considérables de données sans aucune interaction avec les utilisateurs.

Il est également essentiel d'avoir une compréhension claire de la façon et de l'endroit où les individus travaillent avec leur ISE. Étant donné que les individus trouvent de nombreuses façons de créer et stocker des informations, des entrevues devraient être menées avec toutes les personnes qui pourraient éventuellement produire des informations pertinentes. Idéalement, un expert devra accompagner l'intervieweur, car il sera en mesure de déceler les commentaires apparemment sans importance qui pourraient conduire à des sources non identifiées d'ISE.

Le succès d'un projet d'identification des ISE repose sur l'examen des individus et des fonctions de l'entreprise en association avec une analyse de l'infrastructure informatique. En saisissant toutes les façons dont les ISE peuvent imprégner une organisation et en élaborant un plan clair pour y remédier, il est simple de réduire considérablement les défis qu'impose l'identification des ISE.



Tout est une question de contexte

L'examen chronologique de courriels, sans avoir accès aux courriels précédents et subséquents, peut s'avérer difficile et fastidieux. Découvrez comment Email Threads d'eExamine reconstruit les arbres de conversation courriel

pour permettre l'examen des courriels dans leur contexte original, rehaussant considérablement ainsi l'efficacité de l'examen ainsi que les résultats de votre équipe.

EXAMINEEmail Threads



1 866 233 5577 HAEDISCOVERY.COM

Espace partenaire

Promouvoir son expertise et faire prospérer ses affaires



Par Grace Aghlaskian,

Directrice de Compte Petites Entreprises

Avec internet, les petites entreprises évoluent dans un environnement très concurrentiel. Comment votre entreprise peut-elle se distinguer alors que les multinationales ciblent énergiquement les consommateurs? Affirmez-vous à titre d'expert dans votre domaine et offrez davantage à vos clients actuels et potentiels en terme de valeur ajoutée afin que vous et votre entreprise puissiez vous démarquer.

Passez le mot

Il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup d'argent pour susciter un intérêt marqué à l'égard de vos produits ou services. Un moyen facile de passer le mot consiste à écrire un article dans un journal communautaire. Les publications locales cherchent toujours des façons de remplir leurs pages imprimées ou électroniques. Le secret est de vous assurer d'écrire sur un sujet intéressant et utile pour vos lecteurs. Il ne s'agit donc pas uniquement de vendre votre produit ou votre service. Votre article indiquera aux lecteurs qui vous êtes et où ils peuvent vous joindre. Si votre chronique est populaire, invitez les lecteurs à soumettre leurs questions et utilisez le dialogue pour faire durer l'intérêt. Envisagez d'annoncer dans le même journal ou groupe de journaux communautaires pour accompagner votre article.

Approchez les médias

Au fur et à mesure que vous devenez plus connu localement, commencez à offrir aux médias des grandes villes et du pays (imprimés et électroniques) votre disponibilité à titre de commentateur expert potentiel. Un communiqué de presse ainsi que les articles que vous avez écrits dans les journaux communautaires ou les revues spécialisées sont de bons moyens de vous présenter. Il vous faudra peut-être un certain temps pour vous faire connaître des

journalistes qui couvrent votre région, mais si vous le faites par courriel, il ne vous en coûtera rien.

Nouveaux moyens d'établir des liens

L'internet offre également bien des moyens de faire valoir votre expertise, de fournir des renseignements à valeur ajoutée aux clients et de solliciter des clients potentiels sans dépenser beaucoup d'argent.

Créez un blogue. Il s'agit d'un moyen peu coûteux de vous distinguer, vous et votre entreprise. Un grand nombre de modèles de blogue sont offerts gratuitement pour vous permettre de vous concentrer uniquement sur le contenu. Partagez généreusement vos idées, offrez des conseils que les lecteurs – clients potentiels - peuvent vraiment utiliser et traitez de sujets particuliers.

Conseil en matière de publicité croisée. Pour accroître votre portée, établissez des partenariats avec des entreprises non concurrentes qui ciblent le même type de clients que vous.

Divisez votre plan en étapes simples et faciles à réaliser. Travaillez sur une idée à la fois, telle que la rédaction d'un article ou d'un communiqué de presse ou l'établissement d'un échéancier pour communiquer avec des personnes clés.

Trouver l'argent nécessaire pour la croissance de vos activités professionnelles, c'est maintenant une affaire réglée.

Le programme **Professions libérales Scotia**® est une solution financière souple et globale qui intègre vos besoins financiers personnels et professionnels en un seul produit taillé sur mesure.

Nous offrons des ensembles de services bancaires privilégiés aux membres de l'AJBM. Contacteznous pour plus de détails.

> Succursale Tour Scotia (514) 499-5805

Professions libérales Scotia



Sous la loupe

Du corporatif au communautaire



Josée Ringuette, journaliste jr@referencejuridique.ca

Depuis un an et demi, Me Stéphanie Claivaz-Loranger est coordonnatrice du programme Droits de la personne à la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. Ce regroupement sert les organismes membres, lesquels fournissent des services aux individus. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec elle, rencontre qui s'est avérée fort agréable.

J'ai d'emblée questionné M° Claivaz-Loranger sur son parcours professionnel étonnant. En effet, elle a commencé sa carrière en droit des affaires chez Stikeman Elliott d'abord à titre d'étudiante, puis à titre de stagiaire et d'avocate corporative spécialisée en droit de l'environnement. Son passage dans un grand cabinet a été formateur et lui a donné confiance en elle.

Au fil du temps, elle a réalisé que son travail ne répondait peut-être pas à tous ses besoins. Elle m'a confié : « Chez

Stikeman, j'aimais les défis, la collégialité; j'ai également eu un mentor formidable. Beaucoup d'aspects m'intéressaient, mais rendre des services à des multinationales n'allumait pas de petite flamme en moi. »

Je lui ai donc demandé ce qui l'avait poussée à se réorienter vers le droit communautaire. « La décision m'est venue un peu du jour au lendemain. J'imagine que l'idée devait mijoter dans ma tête depuis un moment. J'étais assise dans le métro et je me suis dit : « Pourquoi tu ne changes pas d'emploi? » Si on m'avait dit deux semaines auparavant que j'allais quitter mon emploi, je n'y aurais pas cru. J'ai démissionné quatre jours plus tard, le fameux jeudi noir du début de la crise financière, en octobre 2008. » C'est grâce au bouche à oreille qu'elle a trouvé son nouvel emploi.

M° Claivaz-Loranger se sent privilégiée d'occuper un poste comme le sien. « C'est à la Coalition que j'ai commencé à faire des choses qui me ressemblait vraiment. Le droit n'est pas une fin en soi, c'est ce qu'on peut faire avec qui est intéressant et c'est dans le travail que j'occupe actuellement que je me sens à ma place. »

Il ne faut pas oublier que tous les organismes n'ont pas la chance, comme la Coalition, d'avoir un département

juridique pour les conseillers sur le plan de la défense des droits. « J'utilise mes connaissances pour améliorer la situation, vulgariser le droit pour que d'autres puissent l'utiliser. Bref, j'aide les organismes membres à s'approprier le droit. »

À la Coalition, M° Claivaz-Loranger s'occupe principalement de deux dossiers : la réduction de la discrimination dans l'accès à l'emploi et la mise en place d'un cadre de référence clair sur la question de la criminalisation de la

> tramsmission et de l'exposition au risque de transmission du VIH (au moyen de directives pour les procureurs par exemple).

Je lui ai demandé de faire le bilan des avantages et inconvénients de son nouvel emploi. Elle explique : « Il y a moins de ressources que dans un grand cabinet, mais il y a plus de responsabilités. Je dois également interagir avec plusieurs interlocuteurs. En entreprise ou au sein du gouvernement, j'aurais attendu beaucoup plus longtemps avant d'assumer certaines responsabilités, comme plaider une requête en intervention à la Cour d'appel. Le salaire est moins avantageux, mais pas une seconde je n'ai remis en question ma décision. L'argent ne me rendait pas heureuse. »



Me Stéphanie Claivaz-Loranger

En terminant, je l'ai interrogée sur la perception des gens à son égard depuis sa transition. « En fait, quand je me présente, je dis que je coordonne un programme car c'est plus représentatif de ce que je fais. Les gens ne sont pas nécessairement au courant de tout ce qu'on peut faire quand on est avocat et, quand ils apprennent que je suis avocate, il y a de la curiosité. Mais c'est plutôt la perception que j'ai de moi-même qui a changé; j'ai plus de temps pour réfléchir à ce que je veux, à ce que j'ai envie de faire. En fin de compte, je pense que ce qu'on dégage influence davantage la perception que les gens ont de nous que l'emploi qu'on occupe. »

Sous la loupe

L'avocat vu par la magistrature



Marie-Pierre Bédard, journaliste mpbedard@donatimaisonneuve.ca

Dans le cadre de cette nouvelle parution de l'ExtraJudiciaire, nous ne pouvions passer sous silence l'image de l'avocat telle que perçue par la magistrature. Je suis donc allée à la source et j'ai eu la chance de discuter avec l'honorable Marie St-Pierre de la Cour supérieure ainsi qu'avec l'honorable Armando Aznar de la Cour du Québec. Ces derniers nous livrent leurs commentaires et perceptions du jeune avocat ... et du moins jeune.

Quant à la compétence et à la formation de l'avocat

L'honorable Marie St-Pierre :

J'ai pu remarquer que les jeunes avocats semblent à l'aise devant les tribunaux. Bien évidemment, les juges ont des

L'honorable Marie St-Pierre.

attentes par rapport au comportement des avocats. Ils doivent être ponctuels et courtois, que ce soit envers la Cour ou envers leurs confrères. La préparation est primordiale et le tribunal remarquera rapidement le manque de préparation chez un avocat. Les jeunes avocats ne sont pas, en général, moins préparés que les avocats d'expérience.

Nous sommes conscients, en tant que juges, que la pratique pour les jeunes avocats n'est pas facile. Il s'agit d'une profession extrêmement intéressante, mais également stressante. Une démarche pour un avocat

plus expérimenté peut sembler simple, mais ne pas l'être pour l'avocat qui débute. J'ai pu constater, souvent dans le cadre de gestions d'instances, que des avocats responsables du dossier mandataient des jeunes pour faire certaines représentations. Il arrive alors que les jeunes n'aient pas une connaissance approfondie du dossier ce qui peut poser problème lorsque le tribunal a besoin d'éclaircissements sur un point précis. Dans ce contexte, j'ai déjà suspendu l'audience afin que l'avocat chargé du dossier se présente devant la Cour. Envoyer un jeune avocat n'est pas une solution pour éviter de faire face aux questions du tribunal.

L'honorable Armando Aznar :

Je suis en accord avec l'Honorable St-Pierre lorsqu'elle énonce que les jeunes avocats ne sont pas moins préparés que les avocats d'expérience. Les jeunes avocats sont pour la plupart bien préparés et compétents. Ils connaissent les dossiers et les enjeux. La culture du cabinet quant à l'encadrement des jeunes est aussi très importante et fait une différence dans leur comportement devant le Tribunal. Ce que j'ai pu remarquer cependant, c'est le fait que certains avocats argumentent avec la Cour lorsque jugement a été rendu. C'est un comportement qui est de plus en plus fréquent et que l'on ne voyait que rarement auparavant.

Aussi, le jeune avocat ne doit pas avoir peur du juge lorsqu'il se présente devant lui. Il doit faire son travail et



POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS ET DE MARQUES DE COMMERCE FOURNITURES JURIDIQUES DROIT DES

DROIT DES SOCIÉTÉS/COMPAGNIES 651, rue Notre-Dame O. 3° étage Montréal (Québec) H3C 1J1

514.393.9900 1.800.668.0668 www.marquedor.com

marque d'or

présenter ses arguments de manière calme et polie. Un petit conseil : soyez conscients du non-verbal du juge qui vous entend, c'est souvent un bon indicateur.

Sur la courtoisie professionnelle

L'honorable Marie St-Pierre :

Oui, nous avions besoin d'un Guide de courtoisie professionnelle. Un avocat peut être profondément convaincu de sa position, mais cela ne veut pas dire qu'il doit manquer de respect envers son confrère. D'ailleurs, un avocat qui agit ainsi rend un très mauvais service à son client.

Le Guide de courtoisie est devenu nécessaire pour plusieurs raisons, mais je retiens particulièrement le fait qu'il y a de plus en plus d'avocats qui pratiquent. Il y a quelques années, le nombre d'avocats qui œuvraient dans un même domaine était plus limité. Les procureurs se connaissaient davantage et il était plus facile d'établir des liens de confiance. Aujourd'hui, il est moins probable de croiser le même avocat à plusieurs reprises. Et le respect n'est pas une question d'âge.

L'honorable Armando Aznar :

En général, les avocats, jeunes et moins jeunes, sont courtois entre eux et envers le Tribunal. Le Guide de courtoisie était donc nécessaire, mais je pense qu'il a d'abord été conçu pour les exceptions qui, heureusement, ne sont pas trop nombreuses. Bien évidemment, le juge ne voit que ce qui se passe dans la salle de cour et je ne pourrais me prononcer sur l'attitude des avocats entre eux dans la gestion quotidienne des dossiers. Et soyez certains que le juge remarque les commentaires tendancieux et qu'il en prend bonne note!

Les irritants

L'honorable Marie St-Pierre :

Un avocat qui se présente devant le tribunal mal préparé est un irritant pour le juge. La profession d'avocat doit être prise au sérieux. L'avocat ne doit jamais oublier qu'il doit accorder une attention suffisante au justiciable qu'il repré-

sente. Il s'agit souvent d'un élément important dans la vie du client et qui peut avoir des répercussions importantes.

Également, il est triste de constater que les avocats se parlent peu et assez ironiquement, à une époque où les moyens de communication sont multiples. Est-ce que le blackberry serait devenu une distraction au lieu d'un outil réel de communication? Les avocats n'essaient pas, au début du dossier, de voir comment ils peuvent par exemple réduire la durée des interrogatoires ou encore faire des admissions. La négociation d'une entente sur le déroulement de l'instance leur donne d'ailleurs cette opportunité : pourquoi ne pas planifier une rencontre entre confrères pour réfléchir sur le dossier et s'entendre sur certains points? Il me semble que cela serait conforme à la nouvelle culture du Code de procédure civile. Je pense que si les avocats ne font pas d'efforts en ce sens, on continuera à voir des justiciables se représenter seuls devant les tribunaux.

L'honorable Armando Aznar :

Certains irritants existent. Les juges apprécient la ponctualité. Il s'agit d'une question de respect envers la Cour, les confrères et les témoins. La préparation et la structure sont de mise, que ce soit dans le montage de cahiers de pièces ou encore à l'étape de la plaidoirie. Il est aussi essentiel de paginer les cahiers qui sont remis au Tribunal afin de faciliter le travail de tous.

Pour avoir siégé en tant que juge coordonnateur et dirigé l'appel du rôle provisoire de la Cour du Québec, j'ai pu constater que, fréquemment, les procureurs évaluent mal la durée réelle de l'audition et que cette évaluation pourrait être plus juste si des discussions avaient eu lieu avant l'appel du rôle. Et lorsque les avocats veulent plus de trois jours de procès, ils doivent s'attendre à ce que le juge exige des explications.

Alors, chers collègues, une petite réflexion s'impose-telle?■



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



Grâce au partenariat entre l'Association du Jeune Barreau de Montréal et La Personnelle, vous avez accès à une assurance auto qui vous permet de préserver la valeur de votre voiture plus longtemps et d'éviter les soucis financiers.

Demandez une soumission:

1 888 GROUPES

lapersonnelle.com/ajbm

Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.





Sous la loupe

La courtoisie : pierre d'assise d'un comité engagé



Sonia Labranche, journaliste slabranche@gmmq.com

« J'affirme solennellement que je remplirai les devoirs de la profession d'avocat avec honnêteté, fidélité et justice. Je maintiendrai dans mes actes et mes paroles une attitude et une conduite respectueuses envers les personnes chargées de l'administration de la justice. » Voilà le serment d'office que nous prononcions il n'y a pas si longtemps. Par la suite, nous ne pouvons qu'espérer que tout avocat, garant des droits fondamentaux de son client, respecte au moins la première règle de société : la courtoisie.

C'est notamment pour rappeler aux membres du Barreau les bases de la courtoisie professionnelle que le *Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat* a été formé. Composé d'avocats et de membres de la magistrature, le comité du Barreau de Montréal a pour mission de trouver des mesures afin d'améliorer l'image de l'avocat et celle de la justice. Faut-il donc rappeler à chaque avocat le serment qu'il a fait lors de son entrée à la profession juridique?

Plusieurs membres du comité ont constaté que la conduite inappropriée de certains avocats avait un impact sur la profession et sur l'efficacité même du processus judiciaire. Le rôle de l'avocat étant de collaborer à l'administration de la justice, les entorses à la courtoisie peuvent irriter le juge ou encore prolonger indûment le débat judiciaire. Comme le Barreau de Montréal compte quelque 12 500 membres, le comité n'a pas une mince tâche! Me André Albert Morin, président du comité, nous rappelle que les avocats fautifs représentent

une minorité, mais que ces derniers ont un impact important.

La réputation des avocats résulte d'abord de l'image qu'ils projettent à toutes les personnes chargées de l'administration de la justice. Ainsi, il convient de faire preuve de professionnalisme, tant devant le juge que devant le greffier et les témoins. Pour réussir sa mission, le comité a élaboré plusieurs axes d'intervention afin de faire la promotion de l'éthique et de l'image de l'avocat. Les deux principaux consistent en l'élaboration d'un guide de courtoisie professionnelle ainsi que d'une procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements au guide.



M^e André Albert Morin

Le guide, adopté en mars 2006, a pour but de s'assurer que les membres connaissent les règles d'éthique et qu'ils adoptent une conduite respectueuse. Nous vous référons à l'article paru en août dernier intitulé « La courtoisie professionnelle : un guide au service de la justice »¹ pour une description du contenu dudit guide. Concernant la conduite de l'avocat envers ses confrères, Me Morin affirme que « la courtoisie n'est pas quelque chose qui se joue à deux ». La durée et la complexité des procès aujourd'hui peuvent créer un climat de tension entre les procureurs. En tant que professionnels, nous devons nous abstenir de répondre à un confrère impoli et ne pas nous laisser emporter dans une animosité entre collègues. Il est

vrai que les avocats agissent à titre de représentants de leurs clients, mais ils ne doivent pas devenir les porte-voix de ces derniers, comme nous l'indique le président du comité.

Par ailleurs, avant conscience de la difficulté d'adopter une conduite sans faille, le comité a mis en place une procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements au Guide de la courtoisie professionnelle. Adopté par le Barreau de Montréal en février 2008, le Comité consultatif de la courtoisie professionnelle a un rôle préventif et intervient seulement sur demande, auprès d'un membre du Barreau de Montréal, dans le but de le conseiller en matière de courtoisie. N'étant formé que d'avocats émérites bénéficiant d'une réputation exemplaire en matière de respect de la courtoisie, le comité a un pouvoir de persuasion sur la conduite des membres. En effet, le comité est de nature informelle et n'a pas le pouvoir de sanctionner ou réprimander un comportement. Le comité espère tout de même aider les membres dans leur conduite et leur rappeler que si tout le monde est courtois, l'image de l'avocat ne pourra que mieux se porter.

Outre ces deux principaux axes d'intervention, les membres du comité présentent un exposé général des règles de courtoisie et des cas pratiques aux étudiants de l'École du Barreau. Le comité a d'ailleurs offert une conférence sur l'éthique et la courtoisie professionnelle, animée par l'honorable André Wery, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, Mes Caroline Daniel et André Albert Morin, dans le cadre du dernier congrès annuel du Barreau du Québec.

La qualité de la langue française ayant une place primordiale dans notre société, il devrait en être de même dans un tribunal. Nous oublions trop souvent à quel point la façon dont nous nous exprimons à la cour ou encore par écrit a un impact sur l'image de l'avocat. Cela ne vaut pas juste quant au langage approprié à utiliser; il s'agit aussi d'être bien préparé avant une audition. Nous soulignons ainsi l'initiative du comité d'entreprendre des démarches afin de promouvoir la qualité de la langue française.

La réputation de l'avocat passant aussi par les yeux du public, le comité a décidé de travailler en collaboration avec les journalistes afin d'explorer ce qui peut être réalisé pour améliorer l'image de l'avocat. En effet, en tant qu'acteurs privilégiés de la scène judiciaire et reflet de l'opinion publique, ces derniers constatent la façon dont les avocats s'adressent aux personnes présentes dans la salle d'audience. Le devoir d'information des journalistes à l'égard de la population fait d'eux un élément clé quant à la diffusion de l'image de l'avocat et ainsi, ils constituent une source importante et non négligeable d'information pour le comité. À cet effet, le comité a organisé, en collaboration avec le Barreau de Montréal, un dîner-conférence le 8 avril dernier intitulé « Le procès médiatisé : les intérêts et préoccupations de l'avocat dans sa relation avec les médias ». Cette conférence, qui se voulait un forum d'information et d'échange, aura peut-être permis à ceux qui ont à négocier avec les journalistes d'acquérir des outils pour améliorer l'image de l'avocat.

1 Marie-Pierre Bédard, « La courtoisie professionnelle, un guide au service de la justice », ExtraJudiciaire/volume 23/numéro 4/août 2009



Rencontre

Les avocats sous les feux de la rampe



Charlotte Larose, journaliste charlotte.larose@blakes.com

Les relations avec les médias relèvent du domaine de la communication et, bien que les avocats soient généralement versés dans l'art oratoire, s'adresser aux journalistes demeure, à bien des égards, fort différent de la plaidoirie. Que faut-il savoir lorsque l'on est sollicité par les médias et comment tirer profit de l'intérêt des médias pour les affaires juridiques?

Notons d'abord que, jusqu'à récemment, l'article 2.09 du Code de déontologie des avocats¹ interdisait aux avocats de commenter publiquement, directement ou indirectement, de quelque manière une affaire pendante devant un tribunal dans laquelle lui-même ou un de ses associés occupait. Cette règle du sub judice a cependant été assouplie en 1997² et l'actuel article 2.01.01 stipule plutôt que

l'avocat ne peut faire une déclaration publique de nature à nuire à une affaire pendante devant un tribunal.

La possibilité pour les avocats de s'adresser aux médias et l'augmentation importante du nombre de ces derniers ont favorisé l'essor de la présence des avocats dans les médias. On peut notamment penser à M^{es} Julius Gray, Jean-Claude Hébert ou Jean-Pierre Ménard.

Dans le cadre des relations entre avocats et médias, il est important de rappeler que les journalistes ne servent pas des intérêts personnels ou parti-

culiers. Les médias permettent de diffuser l'information et le rôle des journalistes est de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter les faits, le cas échéant. Ils ont le devoir déontologique de publier ce qui est d'intérêt public. Les attentes de ces derniers ne sont donc pas nécessairement les mêmes que celles des avocats avec qui ils s'entretiennent. Néanmoins, leurs intérêts ne sont pas pour autant irréconciliables. Les avocats sont une source d'information importante pour les chroniqueurs judiciaires et une bonne relation peut s'avérer gagnante pour tous.

Certains avocats sont sollicités par les médias, car ils sont impliqués dans des procès médiatisés. Différents types de procès peuvent susciter l'intérêt des médias et déclencher

une couverture médiatique. Parmi ceux-ci, les causes illustrant la bataille de David contre Goliath³. Ce fut notamment le cas de Mª Florence Lucas, avocate en propriété intellectuelle chez Gowlings qui représenta Claude Robinson dans l'affaire Robinson c. Films Cinar inc⁴.

Selon Me Lucas, lorsqu'une telle situation se présente,

l'avocat doit d'abord s'interroger sur sa responsabilité professionnelle et ses devoirs déontologiques envers la justice, le client et les tiers. Si le droit à l'information le justifie, l'intervention de l'avocat peut être pertinente. Les avocats peuvent parfois fournir des explications supplémentaires aux journalistes afin qu'ils transmettent une information plus complète au public, précise Me Lucas.

Bien qu'il puisse être tentant d'exprimer ses opinions et états d'âme aux journalistes au sortir du tribunal, il est risqué d'agir ainsi. Me Lucas rappelle que ce sont les enjeux de droit qui sont

d'intérêt public et non l'aspect sensationnaliste que peut revêtir le dossier.

Me Lucas souligne par ailleurs que les avocats n'ont pas l'obligation de commenter les procès dans lesquels ils agissent. Les journalistes assistent généralement aux procès et ils ont donc déjà beaucoup d'information. Par ailleurs, comme elle le souligne, « le procès se fait devant le tribunal et non devant les journalistes ».

Lorsqu'il est anticipé qu'un procès suscitera l'intérêt des journalistes, il peut également s'avérer pertinent de retenir les services de conseillers en relations publiques afin de préparer un plan de communication et éviter d'être pris au



M^e Florence Lucas

dépourvu devant les médias une fois le procès commencé.

Hormis les procès médiatisés, les avocats sont aussi sollicités afin d'analyser l'actualité juridique à titre d'experts. Ce type de visibilité offre des possibilités de développement de la clientèle très intéressantes aux avocats. De façon similaire, le fait qu'une transaction ou une victoire judiciaire soit couverte par les médias peut offrir un avantage comparatif à un avocat ou à un cabinet. Comment faire la nouvelle lorsque les journalistes se font discrets?

L'Association du Barreau canadien a mis en ligne des publications exposant les tactiques à adopter pour faire en sorte d'être sollicité par les médias, des conseils pour bien se préparer et des trucs quant à la façon de s'adresser aux médias afin d'optimiser la croissance de sa pratique⁵.

On y incite à la proactivité tout en mettant les avocats en garde contre l'envoi de communiqués de presse relevant uniquement de l'autopromotion. Les événements comme la nomination de nouveaux associés, quoique importants pour les avocats et les cabinets, n'intéressent pas nécessairement les gens qui sont à l'extérieur de la communauté juridique. Ce ne sont pas des nouvelles d'intérêt public. Pour attirer l'attention des médias, le sujet abordé doit être un enjeu pour tous.

D'autre part, les obligations de l'avocat étant d'abord

envers son client, il faut s'assurer que ce dernier a consenti à la diffusion d'information concernant son dossier. Dans le même ordre d'idée, avant de commenter une actualité juridique, l'avocat devrait confirmer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts relativement à ses clients.

Le fait d'être cité dans un article peut non seulement consolider une clientèle actuelle, mais aussi permettre de se faire connaître de clients potentiels. Cependant, encore faut-il réussir à bien faire passer son message. Il importe donc d'être bien préparé et de s'exprimer de la façon la plus claire et concise possible.

En terminant, il faut rappeler que les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter sont également des médias. Or, ceux-ci peuvent s'avérer être des armes à double tranchant. Il est préférable d'être prudent et d'éviter d'y exprimer ce que l'on ne révèlerait pas à un journaliste et ce conseil s'adresse particulièrement aux avocats bénéficiant déjà d'une certaine reconnaissance publique.

- 1 R.R.Q., 1981, c. B-1, r. 1
- 2 (1997) 129: 14 G.O. II, 1843 du 9 avril 1997. Décret 358-97 du 19 mars 1997
- 3 Louis BEAUCHAMP et Sophie BOURQUE, *L'avocat et les médias*, 2005, Éditions Yvon Blais, 134 pages, p. 4
- 4 2009 QCCS 3793
- 5 www.cba.org



Art de vivre

The all-time conventional... transformed:

Toward a sui generis look for lawyers?



Julie Vespoli, journaliste julie.vespoli@libero.it

It is a plain fact and we hear it all the time: dressing adequately is an important part of a lawyer's job. Why get caught up in a conventional routine? Should we perceive fashion as a threat to our image? Rounding off the edges is important: what we convey to our clients and to the public in general should not be black and square; it should be professional, with a touch of singularity. Two of our very own Quebec designers have great ideas for professionals looking to wear a blink of individuality.

DIMITRI CHRIS

Dimitri-Chris Alexiou was born in Montreal, to Greek parents. His interest in fashion began at the young age of eight. At the age of 13, he left Québec to study

fashion in Europe and he later graduated from Montreal's Académie Internationale du design in 1999.



Photo: Jimmy

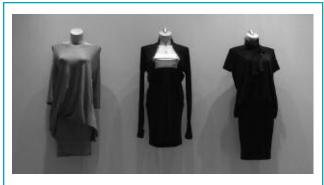
I had the pleasure to meet with Dimitri Chris in March during the Montreal's Fashion Week. His show *Master of the foxhouds* left quite an impression. In a few words, his Fall/Winter 2010-2011 collection is masculine and strong but there is also something of a playful edge to his work.

According to him, lawyers should wear his creations "... so they do no look like they are in a fashion jail". He described his clothing as "professional and fun". When asked about what inspires him, he said "persons, life, pop culture... everything!"

For about two years now, Dimitri Chris' IMIJ boutique has been established in the Old port of Montreal, on Notre-Dame Street West. The boutique carries his ready to wear collections and yes, you can even purchase custom made suits!

420-B8 Notre-Dame West, Montreal, Quebec H2Y 1V3 514.670.4122 www.dimitrichris.com

MARIE SAINT-PIERRE



I walk by the Marie-Saint Pierre boutique on Rue de la Montagne almost every day and every time, I have to stop. I stop and I admire her work the same way I stop to admire a magnificent piece of art. The details are astounding to study. The textures, the curves, the lines: everything has been thought out. It is truly inspiring.

Now, ladies, imagine wearing such a masterpiece. What else could you possibly exude but magnificence? Marie-Saint Pierre's creations are refined and singular; they combine instinct and desire, flexibility and comfort, for a truly unique and breathtaking you.

Marie Saint-Pierre has been in the fashion industry for over 21 years. She is a leader on the Canadian scene and a world recognized designer. You can purchase ready to wear and/or custom made suits at her boutiques downtown and at the Rockland Shopping Center.

Boutique Marie Saint-Pierre 2081, rue de la Montagne 514.281.5547 2305, chemin Rockland 514.738.5547 www.mariesaintpierre.com

Art de vivre

Une tournée des bars nouveau genre



Luana Ann Church, journaliste luana.church@lemeac.com

L'ExtraJudiciaire vous propose ce mois-ci nul autre qu'une tournée des bars! Cette escapade sans alcool vous permettra de vous détendre entre amis et de profiter du printemps. À quoi faisons-nous allusion? Au Bar Oxygène Spa et au Bar à ongles rouge, deux établissements de la Main de Montréal. Portrait.

BAR OXYGÈNE SPA

Les bars à oxygène ne sont pas nouveaux en soi, puisque leur apparition date du début des années 90, principalement au Japon. Montréal en compte un depuis 2002. Selon la légende, Madonna en serait une avide adepte. Que propose le Bar Oxygène Spa? Rien de moins que de contrer les effets de la fatigue et du stress par



Photo : LAC

l'inhalation d'oxygène via une canule ou un masque branché à un concentrateur artificiel. Au rythme de 2,5 litres d'oxygène la minute, vous inhalerez de l'Opure à 95 % (alors que l'air ambiant ne l'est qu'à 21 %). Vous pouvez aussi combiner l'expérience d'inhalation à un massage suédois tout en sirotant des ius de

fruits bio. L'ambiance et le décor des lieux appelent au repos et à la relaxation : décor épuré, ambiance zen, mais tout de même chaleureuse. Pour vivre cette expérience, il faut compter 1 \$ la minute, plus le prix du masque (5 \$) ou de la canule (2 \$). Une séance de 15 minutes est recommandée. Il est également possible d'ajouter des huiles essentielles à votre oxygène afin d'obtenir des résultats pointus. Finalement, des forfaits sont offerts pour groupe, avec limousine et service de spa, pédicure et manucure. Pour plus de détails, consultez le site www.oxygenespa.com ou visitez le 4059, boulevard St-Laurent, Montréal.

BAR À ONGLES ROUGE

Toujours sur le boulevard St-Laurent, nous vous proposons le Bar à ongles Rouge. Mais attention, nous sommes à des années-lumière des salons de manucure traditionnels. Ici, aucun ongle en acrylique n'est posé et tous les produits sont naturels et inoffensifs pour l'environnement. L'espace est harmonieux, confortable, sans prétention mais quand même diva à souhait. Nul besoin de prendre rendez-vous, l'efficacité et la rapidité de la maison est l'une de ses marques de commerce : une séance

vous prendra une heure, top chrono. Détendez-vous en écoutant une de vos émissions préférées, sirotez un jus bio, papotez entre amies et faites-vous plaisir dans un décor lounge impeccable. Les prix sont abordables (manucure et pédicure pour 45 \$), la gamme de services



Photo : LAC

incroyables (soins Fingers-and-toes, Barefoot, Madame LaFrance, So Long Marianne) et le stationnement est gratuit. La propriétaire, Rory Richards, vous propose également de louer les lieux entre amies pour des anniversaires, enterrements de vie de jeune fille et showers. Qui dit mieux? Vite au Bar à ongles Rouge, 3790, boulevard Saint-Laurent, Montréal, (www.rougenailbar.com).

Si, après avoir pris soin de vous, vous désirez chouchouter votre fidèle compagnon à quatre pattes, sachez que le Spabête situé au 222, Rachel Est n'est pas très loin. D'ailleurs, pourquoi ne pas clore cette tournée par une visite du Bar à Lunettes du 401, rue McGill pour un relooking de vos montures? Si vous préférez, allez prendre un vrai verre au Baldwin Barmacie, au 115, rue Laurier Ouest.

À NOTER À VOTRE AGENDA

AVRIL 2010

SALON VISEZ DROIT

Démarrez votre propre cabinet :

que devez-vous savoir? Lieu : Complexe Desjardins, 150, rue Sainte-Catherine 0. Heure : 9h30 à 16h30

12-15

DÎNER-CONFÉRENCE

L'énoncé adéquat d'une question de recherche et l'absence d'une réponse : deux casse-têtes pour tout juriste!

Conférencier: Mª Denis Le May, LL.M., chargé de cours Université Laval et Mª Daniel Boyer, CAIJ, bibliothécaire en chef, Université McGill Lieu: Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est Heure: 12h15 à 14h00

14

CONFÉRENCE LEG@LIT

Conférenciers divers

Lieu: Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield

Heure: dès 8h00

26-27

JUIN 2010

COURS SUR LES VINS

Lieu: Européa, 1227, rue de de la Montagne

Heure: dès 18h00

1

DÎNER-CONFÉRENCE

L'assurance et les vices cachés Conférencier : Mª Hugues Duguay, Robinson Sheppard Shapiro

Lieu: Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est Heure: 12 h 15 à 14 h

9

COURS DE FORMATION

L'état du droit sur le congédiement en droit québécois

Conférencier : M° Gilles Trudeau, S.J.D., doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal et professeur titulaire

Lieu: Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est Heure: 18h00 à 21h00

15

MAI 2010

CONGRÈS ANNUEL AJBM

Conférenciers divers

Lieu: Coeur des Sciences de l'UQAM,

175, Président-Kennedy Heure : dès 9h00

13 -14

6 @ 8 SUR L'ART CONTEMPORAIN

Lieu: Galerie Division, 1368, Greene Avenue

Heure: 18 h à 20 h

20

COURS SUR LES VINS

Lieu: Européa, 1227, rue de la Montagne

Heure: dès 18h00

25

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture

L'AJBM contribue à la protection de l'environnement Chorus art blanc fini soie, 50 % fibres recyclées et 25 % fibres post-consommation







Entièrement recyclable - le choix responsable

25 % P